

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

SEANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le onze Mars à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à L'Espérou, sous la présidence de Monsieur VIDAL Thomas.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABBOU François - ANGELI Laurette - BARD Magali - BENEFICE Patrick - BOISSON Christophe - BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline - BURTET Jean-Luc - DE LATOUR Henri - DELORD Martin - ESPAZE Jean-Pierre - EVESQUE Christian - FESQUET Jérôme - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - MONNOT Michel - PRADILLE Pierre - THION Jean-Claude - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand - VIDAL Thomas - ZANCHI Jocelyne.

Absents : COMBERNOUX Bernard - DUCHESNE Christian - GARMATH Michelle (donne procuration à VIDAL Thomas) - LAGET Yvan.

Objet : Pôle nature 2015 - 2020

Monsieur le Président rappelle qu'en juillet 2015 la candidature de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a été retenue à l'appel à projet « pôles de nature » lancé par le GIP Massif Central.

Il précise que le programme acté dans cette candidature doit être réalisé sur la période 2015-2020.

Monsieur le Président propose de réaliser les actions suivantes :

• **Action 4.2 : Supports de communication**

L'action 4.2 consiste à doter le pôle nature d'un réel plan de communication dans le but de promouvoir fortement les activités de pleine nature, et plus largement les richesses naturelles et culturelles du territoire. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à une diversité de supports tels les topoguides, cartoguides et modes de communication sur les réseaux sociaux.

Un Cartoguide version 2 correspondra notamment au nouveau maillage étendu du territoire (RLESI Phase 1 et Phase 2 2020). Puis, un topoguide VTT permettra de présenter toutes les boucles du territoire, labellisées VTT FFC depuis 2017.

• **Action 2.1.2 et 2.1.3 : Extension du réseau de randonnée multi-activités – phases 2 et phase 3**

Cette présente action consiste à étendre le Réseau Local Espaces Sites et Itinéraires sur un nouveau secteur Ouest de la Communauté de communes : Trèves/Lanuéjols/Revens.Dourbies (phase 2). Ensuite, l'extension se poursuivra sur le secteur Est : Vallée Borgne (phase 3).

- Aménagement et de mise en sécurité des itinéraires : interventions sur l'assise, la végétation, les équipements et la signalétique

- Valorisation des sentiers : les rendre plus visibles, plus attractifs, mieux organiser

- Créer des liaisons entre les itinéraires existants pour constituer un maillage complet

- Un maillage cohérent avec le reste du réseau Randonnées/VTT/Activités Département du Gard notamment

- Mise en place d'une signalétique de qualité et adaptée.

• **Action 2.2.2 : Diversification des APN : Ecurie**

La présente action vise à équiper un prestataire d'activité équestre proposant son offre touristique au sein même de la station Prat Peyrot. Dans le cadre de la transition de la station en une écostation 4 saisons, l'écurie permettrait de rallonger la période d'exercice de l'activité tourisme équestre de plus de deux mois (actuellement juillet-août, à l'avenir juin-septembre, et ponctuellement des week-ends durant le printemps, l'automne et l'hiver).

Cet aménagement répondrait à plusieurs besoins, pour les professionnels de la station Alti Aigoual, et pour le grand-public :

- Offrir un point d'accueil physique pour le tourisme équestre, identifiable et visible ;
- Offrir un abri pour les chevaux contre le froid ;
- Cadrer conformément l'activité dans un espace prévu à cet effet, pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de confort pour les différents usagers, et prestataires partenaires ;
- Améliorer la qualité de l'offre, en accueillant notamment les chevaux des cavaliers.

L'écurie, composée d'un accueil, de *box* pour environ 10 chevaux, à laquelle s'ajoutent un pailler, un accueil, des sanitaires et une sellerie, est estimée à 30 000 € HT.

• **Action 2.3 : Parcours Aventure en Forêt sur filets**

L'action 2.3 correspond à l'aménagement d'un Parcours Aventure en Forêt sur filets, à Prat Peyrot, dans l'optique de répondre aux besoins de la cible famille avec enfants entre 2 et 6 ans et 7 et 14 ans. L'aire de jeux prend la forme d'un parcours dans les arbres avec adultes accompagnateurs. Il s'agira, à travers un parcours scénique - composé de passerelles, de ponts de singe, de planches, filets et tyroliennes au sol - de découvrir de manière ludique le milieu naturel forestier (la petite faune et la petite flore).

Le but est de dynamiser le site ; thématiser correctement l'aménagement et créer une cohérence avec la localité (cœur de parc) et les autres prestations touristiques. C'est pourquoi du mobilier décoratif sur le thème de la petite faune et flore locale sera incorporé au parcours aventure permettant d'améliorer l'attractivité sur le domaine.

Cet aménagement est estimé à 60 000 € HT.

• **Action 3.2 : Prat Peyrot Remise aux Normes pour structuration d'un Pôle Nature de référence**

Actuellement Prat Peyrot est une station de ski proposant une offre de ski alpin (15 pistes), ski nordique (60 km de pistes vertes à rouge), luge (un espace dédié) et raquettes (un seul sentier faisant le tour de la station).

Une transformation de cette station de ski vers une station de pleine nature multi saisons est en cours, notamment par le développement d'un réseau d'activités au départ ou passant par Prat Peyrot (sentiers VTT, *trails*, raquette).

L'action 3.2 consiste à réhabiliter et réorganiser les bâtiments existants ne répondant plus actuellement aux normes d'accueil des visiteurs.

L'objectif consiste à :

- Permettre aux professionnels du tourisme de s'implanter, gérer et diversifier leurs activités 4 saisons de manière pérenne ;
- Affirmer le caractère durable, et entrer dans le cadre d'une transition écologique progressive ;
- Redonner une fonction aux bâtiments dont le chalet rond, bâtiment phare de la station ;
- Offrir un espace esthétique et cohérent avec le paysage pour refléter la qualité de l'offre et le savoir-faire Pôle Nature et Station Alti Aigoual.

La finalité de la présente action est d'identifier Prat Peyrot comme le cœur de la destination du massif de l'Aigoual ; jouant ainsi le rôle de vitrine pour les activités de pleine nature, et de point

physique d'accueil. La station qui se voudra plus moderne permettra également de rayonner sur l'ensemble du périmètre intercommunal, et de mettre en lumière des sites touristiques et points communes orbitant autour du mont Aigoual.

Par ailleurs, cette réhabilitation majeure se recoupera parfaitement avec la prochaine exposition sur le changement climatique, de l'Observatoire météorologique jouxtant la station ; ceci soulignant davantage la volonté de se tourner vers un développement touristique en phase avec les préoccupations environnementales et locales. L'exposition et la nouvelle station 4 saisons pourront s'identifier de fait comme des marqueurs d'innovation rurale.

Détails de la réhabilitation (MISE AUX NORMES, SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE PMR :

- Démolitions, cloisons, menuiseries, serrurerie, peinture, électricité, sanitaires, chauffage) : 535 000 € HT
- Aménagement paysager : 180 000 € HT
- MOE : 81 500 € HT
- Contrôle technique/SPS : 15 000 € HT

Le coût estimé de cette action s'élève à 810 000 € HT.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - RLESI 2 ET SUPPORTS DE COMMUNICATION

ACTION	DEMANDE CD30 ET REGION	ESTIMATIF
2.1.2	RLESI PHASE 2	136 000,00 €
2.1.2	MOE	8 000,00 €
4.2	Topoguide VTT	10 000,00 €
4.2	Cartoguide V2	20 000,00 €
	TOTAL	174 000,00 €

DEMANDE CD30 ET REGION		
TRAVAUX - DEBUT 2020 à MI 2021		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
REGION	36 714,00 €	21%
DEPARTEMENT	85 086,00 €	48,90%
Sous-total co-financeurs	121 800,00 €	70%
CAC-TS	52 200,00 €	30,00%
TOTAL	174 000,00 €	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT - NOUVELLES APN ET ANIMATION

ACTION	DEPOT 4	ESTIMATIF
2.2.2	DIVERSIFICATION APN : ECURIE	30 000,00 €
2.3	PARCOURS AVENTURE DANS LES ARBRES	60 000,00 €
5.3	ANIMATION	63 000,00 €
	TOTAL	153 000,00 €

DEPOT 4 - DEBUT 2020		
TRAVAUX - MI 2020		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
<i>FEDER</i>	45 904,00 €	30,00%
<i>REGION (pour intervenir uniquement sur les APN)</i>	23 184,00 €	15,00%
<i>DEPARTEMENT (pour intervenir uniquement sur le volet Animation)</i>	21 397,10 €	14,00%
<i>FNADT</i>	16 614,90 €	10,88%
Sous-total co-financeurs	107 100,00 €	70,00%
<i>CAC-TS</i>	45 900,00 €	30%
TOTAL	153 000,00 €	100%

PLAN DE FINANCEMENT - PRAT PEYROT REMISE AUX NORMES

ACTION	DEPOT 5	ESTIMATIF
3.2	PRAT PEYROT REMISE AUX NORMES	728 500,00 €
3.2	MOE	81 500,00 €
	TOTAL	810 000,00 €

DEPOT 5 - FIN 2020		
TRAVAUX - DEBUT 2021		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
<i>FEDER</i>	324 000,00 €	40,00%
<i>REGION</i>	243 000,00 €	30,00%
Sous-total co-financeurs		70,00%
<i>CAC-TS</i>	243 000,00 €	30,00%
TOTAL	810 000,00 €	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT - RLESI 3

ACTION	DEPOT 6	ESTIMATIF
2.1.3	RLESI PHASE 3	385 000,00 €
2.1.3	MOE	32 146,00 €
	TOTAL	417 146,00 €

DEPOT 7 - FIN 2020		
TRAVAUX - MI 2021 A FIN 2022		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
FEDER	97 320,16 €	23,33%
REGION	95 943,58 €	23,00%
DEPARTEMENT	100 115,04 €	24,00%
Sous-total co-financeurs	293 378,78 €	70,00%
CAC-TS	123 767,22 €	30,00%
TOTAL	417 146,00 €	100%

- **Plan de Financement - Les Cascades de l'Hérault (Hors Pôle Nature)**

Les cascades de l'Hérault sont inaccessibles aux usagers depuis quelques années suite à un incident tragique sur une première partie du site côté col de la Serreyrède.

Le site représente néanmoins – et aujourd'hui encore – un attrait majeur au Mont Aigoual et une icône naturelle patrimoniale (sentier d'interprétation). Il est question de sécuriser le site, de construire un aménagement aux normes pour point de vue afin de permettre à nouveau, aux locaux et aux futurs visiteurs d'observer les cascades de l'Hérault.

La mise en sécurité du site et le belvédère sont estimés à 50 000 € HT.

CASCADES DE L'HERAULT – MISE EN SECURITE DU SENTIER + BELVEDERE		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
COMMUNE	10 000,00 €	20,00%
CAC-TS	10 000,00 €	20,00%
DEPARTEMENT	20 000,00 €	40,00%
PNC	10 000,00 €	20,00%
TOTAL	50 000,00 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer les démarches nécessaires pour la réalisation des actions,
- **Autorise** le Président à solliciter les cofinancements,
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Thomas VIDAL.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.